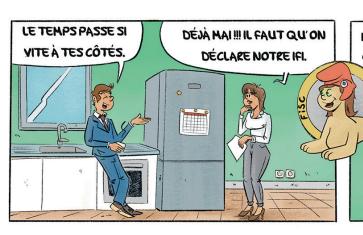


News Comic soire étude Le



L'ACTUALITÉ PATRIMONIALE - N°I

MON IFI AUGMENTE EN 2024?



N'OUBLIEZ PAS, CETTE ANNÉE TOUT A CHANGÉ POUR LES BIENS IMMOBILIERS DÉTENUSEN SOCIÉTÉ.



PAS D'INQUIÉTUDE. ON YOUS EXPLIQUE TOUT.

TU TE SOUVIENS DE LA RÈGLE DE TROIS?





MONIFIAVANT 2024 VALEURS DES BIENS IMMOBILIERS VALEUR DE

LA SOCIÉTÉ VALEUR ACTIF BRUT DEDUCTION DES DE LA SOCIÉTÉ PASSIFS

MONIFIAPRÈS 2024

VALEUR DE LA SOCIÉTÉ EN DÉDUISANT UNIQUENENT

LE PASSIF LIÉ

À L'IMMOBILIÉR

VALEURS DES BIENS IMMOBILIERS

VALEUR ACTIF BRUT DE LA SOCIÉTÉ

AHOUI SUPER ... ON DOIT ENCORE PAYER PLUS.

EHBIEN ... L'ADMINISTRATION A PRÉVU DEUX GARDE-FOUS.



DOUBLE PLAFONNEMENT - MON IFI NE POURRA PAS ÊTRE SUPÉRIEUR :

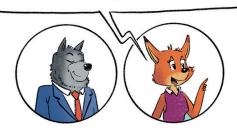
1. À LA VALEUR VÉNALE DE LA SOCIÉTÉ NETTE DE TOUT PASSIF,

2. À LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILIERS NETTE DU PASSIF SAFFÉRENT.

Dans l'attente des commentaires du BOFIP pour détermine. si ces critères sont alternatifs ou cumulatifs



GRÂCE À CE PLAFONNEMENT, DÈS LORS QUE TA HOLDING EST PRINCIPALEMENT ENDETTÉE POUR L'ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILIERS. TON IFI SERA DIMINUÉ.



CHÉRI TOUT EST RÉGLÉ, MON NOTAIRE HE DIT QU'ON PEUT ENCORE RÉINVESTIR DANS L'IMMOBILIER.



Financière Privée www.gefip.fr Retrouvez votre conseil habituel en nous écrivant : LETULLE client@gefip.fr ou etude@letulle-notaires.fr

